

# eeco

## Feuille d'information du Conseil canadien sur les aires écologiques

[www.ccea.org](http://www.ccea.org)

Numéro 19, hiver 2009

### CONSEIL EXÉCUTIF

#### Président

Bas Oosenbrug

#### Vice-président

David MacKinnon

#### Trésorier

John P. Vandall

#### Secrétaire

Robert Hélie

#### Directeurs

Karen Beazley

Sian French

Joyce Gould

John Meikle

Jacques Perron

#### Directeurs adjoints

Tom Beechey

Dan Paleczny

### REPRÉSENTANTS DE JURIDICTION

#### Terre-Neuve et Labrador

Sian French

#### Ile de Prince Édouard

Rosemary Curley

#### Nouvelle Écosse

David MacKinnon

#### Nouveau Brunswick

Vacant

#### Québec

Jacques Perron

#### Ontario

Rob Davis

#### Manitoba

Yvonne Beaubien

#### Saskatchewan

Marlon Klassen

#### Alberta

Joyce Gould

#### Colombie britannique

Ken Morrison

#### Yukon

Bruce Downie

#### Territoires du Nord ouest

Michelle Swallow

#### Nunavut

Richard Wyma

#### Environnement Canada

Robert Vanderkam

#### Service canadien de la faune

Robert Hélie

#### Pêche et océans Canada

Mary Rothfels

#### Agence des Parcs du Canada

Marc Johnson

#### Agriculture et agro-alimentaire Canada

Neil Veroba

#### Éditeur

Mark Richardson

#### Mise en page

Elisabeth McCalden

### ...Mot du président de CCAE

Une autre fin d'année et 2008 a été une année turbulente pour le monde entier et l'économie du Canada. Il est difficile de prédire l'impact du ralentissement économique au niveau de l'environnement en 2009 et au-delà mais, du point de vue des aires protégées canadiennes, la baisse de la demande pour les ressources non-renouvelables pourrait créer des opportunités pour la création de nouvelles aires, on le saura en temps et lieux.

Au cours de l'année qui s'achève, plusieurs juridictions ont célébré des étapes importantes dans la création de nouvelles aires protégées et le renforcement de la protection pour d'autres. En mai 2008, la province de Québec a annoncé la création de 23 nouvelles aires protégées représentant plus de 18,000 km<sup>2</sup>. Au mois d'août, l'Alberta a désigné plus de 4 047 ha de prairie d'origine en tant

que "Heritage Rangeland" sur le Ranch OH au sud de Calgary. Au même moment, le "Georgian Bay Land Trust" et Conservation de la Nature Canada ont acheté 182 ha de l'île de Sandy à Parry Sound, Ontario. En septembre, le Manitoba a ajouté la réserve de parc de Little Limestone Lake à son réseau d'aires protégées, une augmentation de 4,095 hectares. En octobre, le Québec ajoute 17 800 km<sup>2</sup> d'aires protégées supplémentaires dont un vaste territoire comprenant la rivière George sur environ 350 kilomètres. En novembre,

la Nouvelle Écosse a désigné cinq nouvelles réserves naturelles de forêts anciennes, de milieux humides et d'habitats d'espèces rares, le tout totalisant plus de 607 hectares. En 2008, le gouvernement fédéral a annoncé des fonds pour supporter la création ou l'expansion d'aires protégées dans le cadre de la Stratégie sur les aires protégées des Territoires du Nord Ouest (TNO). Le Service canadien de la faune (SCF) travaille dans les TNO avec les communautés présentes dans les régions du Dehcho et du Sahtu sur des sites candidats à titre d'aires protégées, soit les projets de refuge national de faune de Edézhzhé, de Ts'ude niline Tu'yeyeta et de Sambaa K'e, trois territoires équivalent à 50,000 km<sup>2</sup>. Le SCF s'est aussi engagé récemment à créer trois nouveaux refuges de faune dans les TNO au cours des cinq prochaines années. En date du premier avril 2009, les activités forestières seront interdites au Manitoba dans presque tous les parcs provinciaux existants ainsi que tous les futurs parcs. Les activités forestières pour les parcs provinciaux de Nopiming, Whiteshell, Clearwater Lake et Grass River au Manitoba sont actuellement en voie d'être éliminées.

Cette édition de « Eco » inclut les résumés des conférences présentées au colloque organisé dans le cadre de l'assemblée générale annuelle du CCAE tenue à Québec en septembre 2008. Le thème de ce colloque était : Aires protégées en zone boréale : Vers la protection d'un patrimoine naturel mondial. Les conférenciers se sont penchés sur la création de nouvelles aires protégées, particulièrement sur celles basées sur un partenariat entre les gouvernements, les communautés locales



Excursion du CCAE au Parc national des Hautes-Gorges de la Rivière Malbaie.  
Photo: Ron Thiessen, Société pour la nature et les parcs du Canada

et les organisations privées. Nous pouvons nous attendre à davantage de ces initiatives dans un monde changeant et un futur incertain.

## **L'intégration des dimensions culturelles et écologiques dans la création des aires protégées sur la côte est de la Baie James**

Colin Scott, Université McGill

Cette présentation porte sur les buts poursuivis et les défis relevés dans la communauté Crie de Wemindji, à la Baie James, en partenariat avec une équipe interdisciplinaire de chercheurs rattachés à l'Université McGill, afin de développer une approche rationnelle pour le développement d'un réseau d'aires protégées dans le territoire d'activités traditionnelles de Wemindji.

Le but de notre projet est de protéger les espaces ayant une haute importance écologique et culturelle pour la communauté, dans un contexte de pressions nombreuses et croissantes dues au développement hydro-électrique, aux mines et aux activités récréatives de chasse et de pêche. Nous recherchons des façons d'agir qui tirent profit et consolident les relations socio-écologiques existantes, incluant notamment la mise en place de plus grands territoires de chasse familiale, l'intendance de territoires de chasse, ainsi que le savoir traditionnel; qui sont fondamentales à la gestion des ressources dans les alentours de la communauté. Dans cet optique, nous croyons que la biodiversité, la diversité culturelle et l'autonomie communautaire sont interdépendants.

L'environnement de Wemindji constitue un interface terre-mer unique de la forêt sub-arctique (touchant à trois des « régions écologiques » du Québec) et de l'écologie marine arctique. Une défi majeur consiste à fournir une portée maximale pour la responsabilisation, la surveillance et la compétence de la part des intendants et autres membres seniors des vingt familles qui chassent dans les territoires de Wemindji, tout en cherchant à protéger un réseau viable d'aires protégées qui représente la variété écologique et l'inter connectivité dans son ensemble. La communauté a récemment obtenu l'approbation du Gouvernement du Québec dans un projet de réserve de biodiversité projetée incluant les bassins versants de Paakumshumwaau (Old Factory) and Maatuskaau (Poplar River), tous deux adjacents à la côte. Comme le territoire marin, jusqu'à la ligne de basse marée, est de compétence fédérale, Wemindji considère la possibilité de créer une aire marine protégée contigüe avec les Ministères fédéraux concernés. Parallèlement, nous explorons des façons d'aborder le problème lié au fait que la région écologique la plus éloignée dans les terres ainsi que plusieurs territoires de chasse familiale sont complètement en dehors de l'aire protégée planifiée existante.

## **Le systématique et le sacré : intégration de deux points de vue à la protection des terres du Yukon**

John Meikle, Première nation Kwanlin Dun

Au cours des trente dernières années, de nombreuses initiatives nationales et territoriales de protection des terres du Yukon ont été proposées. La plupart visaient à représenter les stratifications écologiques terrestres à diverses échelles. Bien qu'en apparence, il puisse sembler facile de planifier et d'atteindre des objectifs de protection des terres pour un

territoire nordique recelant peu de terres d'appartenance privée et un nombre limité d'affectations de ressources, l'expérience a démontré que ce n'était pas le cas. D'un point de vue national, trois des quatre régions naturelles de Parcs Canada sont représentées (seule la région naturelle des montagnes intérieures et du plateau ne l'est pas). D'un point de vue territorial, seulement 12 des 22 écorégions bénéficient d'une représentation allant de partielle à adéquate. Bien que l'écosystème arctique, celui des hautes montagnes et certains écosystèmes de la forêt boréale soient suffisamment représentés, une grande partie du Yukon boréal ne l'est pas.

L'approche systématique en matière de sélection des terres à protéger souffre d'un manque de popularité, particulièrement auprès de la communauté des Premières nations. Les zones protégées par le biais du processus de négociation de traités des Premières nations sont pour la plupart primées pour leurs ressources ou, dans une plus faible mesure, considérées comme sacrées. Dans le Yukon boréal, la plus grande zone protégée qui soit munie d'un plan de gestion complet est la Ddhaw Ghro Habitat Protection Area, d'une superficie de 1610 km<sup>2</sup>. Celle-ci, qui à l'origine a été choisie dans le but de protéger sa population de mouflons de Dall, a été considérée comme représentante potentielle de la région naturelle des montagnes intérieures et du plateau. Elle contribue à la représentation de l'écorégion boréale du nord du plateau du Yukon. Le processus de planification de la gestion a démontré clairement que, bien que les membres des Premières nations comprennent ces intérêts, leur objectif premier est la protection et la remise en état d'un site sacré.

Des leçons peuvent en être tirées pour l'instauration d'autres zones protégées dans la région boréale canadienne, notamment en ce qui a trait à la reconnaissance de l'importance des sites sacrés, qui ont souvent une valeur de biodiversité élevée. Il est nécessaire de prendre conscience des valeurs traditionnelles attachées à la terre par les Premières nations, incorporer ces valeurs à la gestion coopérative des zones protégées et veiller à élargir ces dernières grâce à la cogestion des terres de l'État et des Premières nations.

Enfin, une initiative connexe, la création de cartes du caractère convenable des habitats, avait été entamée à Ddhaw Ghro et s'est étendue à la planification de l'affectation des terres. Des interprétations régionales ont été effectuées par des membres expérimentés des Premières nations et des biologistes d'espèces, en combinant la cote des habitats et les types d'écosystèmes. L'intégration a été bien accueillie par le gouvernement du Yukon et par les Premières nations. Cette approche pourrait servir de pont entre le savoir traditionnel local et les connaissances scientifiques pour la sélection d'autres zones à protéger dans la région boréale canadienne.

## **Partenariat entre la Nation crie de Mistassini et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP) pour l'établissement du Parc national Albanel-Témiscamie-Otish**

Jean Gagnon, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Depuis l'an 2001, le Service des parcs du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs travaille

en étroite collaboration avec la Nation crie de Mistissini pour la création du parc national Albanel-Témiscamie-Otish dans la zone boréale. Ce projet de parc national totalise 10 934,8 km<sup>2</sup> en territoire conventionné (Convention de la Baie-James et du Nord québécois - CBJNQ) et est situé sur des terrains de trappe de la communauté crie de Mistissini au Nouveau-Québec. Une fois créé, il deviendra le premier parc habité au Québec.

Un groupe de travail regroupant des représentants de la Nation crie de Mistissini, du Service des parcs et de la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ) a été constitué en 2001. Jusqu'à ce jour, 36 rencontres ont été tenues. De celles-ci, six ont été tenues en présence des maîtres de trappe visés par ce projet de parc.

Depuis le début du projet, la Nation crie de Mistissini a apporté un support inconditionnel et une contribution importante à ce projet de parc national. Cette communauté entrevoit l'opportunité d'offrir une protection perpétuelle à ce territoire qui est cerné tout autour, de développements de diverses natures (hydroélectrique, éolien, forestier, minier).

En conformité avec la Loi sur les Parcs du Québec, une consultation publique a été tenue en janvier 2006 dans les communautés de Mistissini et de Chibougamau. Un plan directeur provisoire a alors été présenté. Ce document présente les grandes orientations pour le développement futur du parc en matières de conservation d'aménagement et de mise en valeur du milieu naturel et de la riche culture crie.

Le territoire de ce projet de parc national a reçu, en mars 2007, le statut intérimaire de réserve de biodiversité projetée. De plus, une superficie totalisant 1 200 km<sup>2</sup> sera ajoutée prochainement à la superficie initiale.

Le processus menant à la création de ce parc national est en voie d'être complété. Le Service des parcs finalise une étude environnementale et socio-économique afin de rencontrer les exigences de la CBJNQ, dans le but de s'assurer que l'établissement et l'opération de ce futur parc national auront peu d'impact sur l'utilisation traditionnelle du territoire par les trappeurs cris. Le parc devrait être légalement constitué au cours de l'été 2009. La gestion de ce futur parc sera déléguée entièrement à la Nation crie de Mistissini, en s'inspirant du modèle de gestion développé pour les parcs du Nunavik, dans le nord du Québec, avec les Inuits.

Les maîtres de trappe et les trappeurs auront droit de regard sur le développement prévu et les activités offertes sur leur terrain de trappe. Ils seront aussi invités à s'impliquer dans l'offre d'activités et de services. Enfin, les terrains de trappe seront utilisés en tant qu'unité de base pour la gestion de ce futur parc national.

## Travailler en conservation avec les communautés autochtones

Jean-Paul Gladu, Initiative boréale canadienne

La forêt boréale abrite plus de 600 communautés autochtones. Ces communautés vivent et dépendent de ces forêts, qui constituent la base de leur société, depuis des millénaires. Leur relation avec le territoire est d'une importance capitale, tel que nous le voyons par leur diligence à défier l'industrie, les organisations environnementales et les gouvernements afin que ces derniers reconnaissent leurs droits à protéger leur terres pour les générations futures au moyen de la pl-

anification de la conservation et du développement durable. Par conséquent, les communautés autochtones sont parmi les principaux joueurs quand ont lieu les discussions touchant à la planification de la conservation. Plusieurs considèrent les communautés autochtones comme chefs de file en conservation, comme en témoignent les exemples tels Gwaii Hannas, le Decho, l'Innu et les basses terres du Manitoba. Nous explorerons comment ces Nations influencent ou ont influencé le paysage et ce que cela signifie pour la conservation dans la forêt Boréale.

## Le défi des aires protégées en forêt boréale : le cas du Québec

François Brassard, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

La forêt boréale continue de marquer le paysage du Québec d'est en ouest sur une superficie de plus d'un demi million de km<sup>2</sup>; ce qui en fait la zone forestière la plus importante de ce territoire. Elle renferme un assemblage d'écosystèmes terrestres et aquatiques qui soutiennent des espèces adaptées aux conditions climatiques boréales et au régime de fortes perturbations naturelles. Historiquement, le paysage de cette zone était dominé par des grands massifs de forêts anciennes. Cependant, depuis environ 50 ans, la forêt boréale fait l'objet d'une exploitation forestière accélérée. La progression des coupes du sud au nord a modifié significativement la composition et la structure de ces écosystèmes ainsi que leur niveau de naturalité. La construction d'une multitude de chemins nécessaires à ce type d'exploitation a ouvert un accès de plus en plus étendu et diffus à la forêt boréale. Cet accès est à la base d'un processus d'expansion de la villégiature et des activités connexes (chasses, pêches, sports motorisés, etc.) qui ne sont pas sans impact sur la biodiversité. C'est dans ce contexte que la création d'aires protégées en forêt boréale s'est enclenchée au début des années 2000. À l'époque, la forêt boréale ne comptait pratiquement pas d'aire protégée : elle devenait donc une priorité pour l'établissement du réseau d'aires protégées. Les premiers gestes du gouvernement ont été de mettre en réserve, à des fins d'aire protégée, de grands territoires représentatifs de la biodiversité boréale dans des endroits encore vierges. Par la suite, il s'est consacré à la mise en réserve des zones représentatives des conditions écologiques de la forêt boréale soumise à différentes formes d'exploitation industrielle. L'un des défis a été de faire une place à la conservation dans des zones dédiées à l'exploitation forestière ou présentant des potentiels miniers et/ou énergétiques. Un autre défi a été de dégager des sites représentatifs qui présentent un faible taux de perturbations anthropiques et qui sont d'une superficie suffisante pour jouer le rôle de témoin de l'évolution naturelle des écosystèmes dans un territoire aménagé. On retrouve maintenant près de 500 aires protégées dans la forêt boréale continue qui couvrent une superficie totale de plus de 40 000 km<sup>2</sup>, soit 7 % de cette zone. Ce réseau d'aires protégées strictes constitue un filet de sécurité pour la biodiversité de la forêt boréale. Les certifications forestières qui exigent la présence d'aires protégées ont participé - et participent toujours - à la progression du réseau tout en contribuant au maintien des parts de marchés des entreprises. L'expérience de création du réseau a aussi permis d'améliorer le processus de participation du public et des communautés autochtones dans les décisions de protection du territoire. En outre, l'établissement du réseau d'aires protégées a permis d'élever la conservation de la diversité biologique au niveau des éléments incontournables

de l'aménagement du territoire forestier. Malgré ces progrès importants, l'expérience des dernières années en matière de mise en réserve d'aires protégées nous montre que des efforts supplémentaires devront être consentis pour améliorer la qualité du réseau. C'est pourquoi le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs publiera, en 2009, un bilan de la performance de ce réseau au regard des enjeux actuels de la conservation de la biodiversité. Ce bilan servira de base aux orientations à venir en matière de développement et de gestion du réseau d'aires protégées.

## Repères de la zone boréale : planification proactive pour la conservation et la résilience des systèmes

Fiona Schmiegelow, Steve Cumming, Lee Anderson, Shawn Leroux, Kim Lisgo, Meg Krawchuk et Frédérique Saucier, Projet canadien BEACONS

Les régions boréales du Canada sont importantes pour la planète; elles renferment une bonne partie des forêts du monde encore intactes et permettent aux écosystèmes naturels de survivre grâce au biote indigène. Ces zones intactes représentent quelques-unes des dernières chances de prévenir des crises liées à la conservation, qui affectent la plupart des écosystèmes. Cependant, pour permettre totalement la conservation et la durabilité écologique de la zone boréale, certains changements fondamentaux apportés aux approches conceptuelles traditionnelles sont nécessaires. Les paradigmes de conservation actuels reflètent toute une série d'efforts ayant un effet ultérieur. Ils ont mené à des stratégies de gestion des forêts basées sur la contrainte et à la fausse impression que la conservation est un coût pour l'exploitation des ressources plutôt qu'une composante fondamentale de la durabilité. Planifier la conservation de manière proactive nécessite une approche axée sur la précaution qui reconnaît l'incertitude liée à toutes les décisions de gestion. Le fait de reconnaître de plus en plus que les changements climatiques ont des répercussions directes et indirectes sur les forêts boréales met également en évidence le besoin de mettre en place davantage d'approches de gestion sophistiquées qui maintiennent ou renforcent la résilience aux vastes échelles spatiales. L'intégration des forces liées à la gestion adaptative des ressources et à la planification systématique de la conservation favorise la mise en place de cadres liés aux systèmes, qui permettent de répondre à ces besoins.

Nous présentons un cadre scientifique pour une conservation à grande échelle : le modèle de matrice de conservation (MMC), qui exploite les forces liées à la planification systématique des ressources et à la gestion adaptative des ressources par le biais d'une démarche systémique. La planification liée à l'utilisation des terres implique l'évaluation et la détermination d'un réseau complet d'aires protégées, y compris des repères écologiques, conformément à des plans de gestion qui renforcent continuellement l'acquisition de connaissances en considérant les activités de gestion comme des expériences soigneusement conçues, progressives et rigoureusement contrôlées. La planification proactive offre la plus grande chance de maintenir une gamme complète de valeurs naturelles et culturelles que les régions boréales soutiennent actuellement, en équilibre avec de meilleures possibilités économiques.

Jusqu'à présent, nous avons axé notre travail sur la conception et l'application de repères écologiques, des repères liés

aux systèmes plus particulièrement, puisque nous les voyons comme la composante la plus urgente du MMC. Les repères liés aux systèmes sont des zones intactes de taille suffisante leur permettant de subir la perturbation naturelle anticipée la plus importante et de conserver, malgré cela, des sources de reconstitution interne. La conception de repères inclut la taille telle que déterminée par les processus à grande échelle, y compris le travail initial sur la régionalisation des incendies au Canada, la connectivité hydrologique et l'intégrité. En comprenant qu'il n'est pas toujours possible d'établir des repères liés aux systèmes et que les secteurs plus petits pourraient servir de repères, nous mettons également en place une « échelle mobile » pour les repères liés aux sous-systèmes, lesquels peuvent maintenir des sous-ensembles définis de propriétés liées à l'écosystème.

Nous soulignerons le potentiel du MMC et de la mise en place de repères en Saskatchewan et dans les territoires du Nord-Ouest et du Yukon. Nous présentons Benchmark Builder, un logiciel qui automatise la classification des repères et les réseaux de repères en fonction de leur capacité à représenter un ensemble de critères biophysiques et CONSERV, un modèle de simulation dynamique de paysages qui simule un incendie et ses répercussions pour suivre les éléments cibles de conservation et indiquer la taille du repère. Nous mettons également l'accent sur l'application future de notre travail en Alberta et au Québec, où l'exploitation forestière et minière gagne du terrain par rapport aux forêts intactes.

## Pourquoi protéger au moins 50 % du nord du Canada?

Harvey Locke, Initiative Canadienne Boréale

L'expérience du XXe siècle démontre que les aires protégées isolées et éparpillées sur une petite portion du territoire ne serviront pas à protéger la nature à long terme. Des études de spécialistes en science de la biologie de la conservation démontrent qu'une société devrait protéger au moins 50 % de son territoire par des réseaux d'aires protégées interconnectées pour assurer les fonctions des écosystèmes et la survie de toutes les espèces.

Cette idée de protection et de conservation de notre patrimoine naturel est soutenue par plusieurs compagnies forestières, les autochtones et des groupes environnementaux, dont plusieurs ont signé la Convention pour la conservation de la forêt boréale sous l'égide de l'Initiative Canadienne Boréale. C'est aussi le but des centaines d'organismes qui soutiennent le Yellowstone to Yukon Conservation Initiative, de Mountain Equipment Co-op et de la SNAP qui ont lancé la campagne Horizons SauvagesMC. À travers leur document Demain n'attend pas, tous les grands groupes environnementaux du Canada ont donné leur appui à ses idées.

Au Canada on a récemment eu des avancées significatives. L'Ontario, sous le leadership du Premier Ministre McGuinty, a annoncé en juillet 2008 ses plans de protéger au moins 50 %, soit 225 000 km<sup>2</sup>, de son « Far North ». Dans les deux dernières années, le gouvernement fédéral a assuré la protection intérimaire de 169 000 km<sup>2</sup> aux Territoires du nord ouest. Ces nouvelles aires protégées ajoutées aux 69 355 km<sup>2</sup> déjà sous protection permanente équivalent à 19 % du Territoire. Le peuple Dehcho veut protéger la moitié de son territoire de 225 000 km<sup>2</sup> dont seulement une partie est comprise dans ce chiffre. Aux îles de la Reine-Charlotte un

mélange de parc national et d'aires protégées autochtones créée par la province de Colombie Britannique et les Haida en décembre 2007 protègent 50 % de ces îles qui abritent de vieilles forêts.

Au Québec, la situation est critique. Un retard accumulé au cours des dernières décennies pèse lourd. Au début du XXI<sup>e</sup> siècle, moins de 2 % du territoire québécois représentaient des aires protégées. La proportion est actuellement de 6 % (0,5 % de parcs nationaux, 5,5 % protégé par d'autres statuts) et la vaste majorité de cette protection est intérimaire. Le gouvernement a pris l'engagement d'atteindre 8 % d'ici la fin de 2008. Évidemment ce n'est qu'un début.

Le Québec abrite l'une des plus grandes forêts frontières du monde : la forêt boréale. Cette forêt, avec ses tourbières, compte parmi les plus puissants antidotes aux changements climatiques. Grâce à nos hivers froids qui ralentissent la décomposition des matières organiques, le sol de la forêt boréale – incluant les zones humides et la taïga – est le plus grand réservoir terrestre de dioxyde de carbone, un des principaux gaz à effet de serre. La solution est simple et réalisable : faire comme l'Ontario et laisser au moins la moitié du nord de Québec intact en protection permanente.

## **Les bassins versants de la Nahanni et de la Dumoine : deux exemples de collaboration importantes pour la création d'aires protégées en forêt boréale**

Alison Woodley, Programme des aires protégées et Marie-Eve Marchand, section Québec Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP)

Cette présentation s'inscrit dans les efforts globaux de protection de la forêt boréale et se concentre sur le processus de création de deux aires protégées de grande renommée créées au cours de la dernière année : la Nahanni et la Dumoine. La synergie entre les citoyens, les Premières Nations, les pourvoyeurs, les utilisateurs, les groupes en conservation et les instances gouvernementales fut au coeur du développement d'une vision partagée pour la protection de l'ensemble des deux bassins versants. Ainsi, à l'aide de deux cas concrets, l'un aux Territoires du Nord-Ouest et l'autre au Québec, la SNAP présentera ses apprentissages à travers les différentes étapes, stratégies, enjeux et objectifs de conservation pour assurer la protection de ces deux lieux exceptionnels.

### *La Nahanni :*

Pour comprendre la vision actuelle et l'importance significative de la protection de la Nahanni, il faut remonter au début des années 1970 quand une portion de la rivière entourant les chutes Virginia fut protégée par le Premier ministre de l'époque, Pierre Eliot Trudeau, pour empêcher un projet hydroélectrique. Premier site naturel reconnu sur la liste du Patrimoine mondial, la Nahanni fait rêver les canoteurs et est un lieu sacré pour les nations Dehchos et Sahtu qui y vivent depuis des milliers d'années. Afin de répondre aux besoins de protection de la faune, dont le grizzli et le caribou des bois, de la qualité de l'eau et des formations géologiques karstiques uniques au monde, l'agrandissement de la réserve de parc national est une nécessité pour assurer la protection à long terme de la biodiversité et de l'intégrité écologique.

À l'été 2007, le Premier Ministre du Canada se prononçait en faveur de l'expansion massive de la réserve de parc national de la Nahanni. En avril 2008, le ministre de l'Environnement

du Canada annonçait la protection intérimaire de la partie supérieure à la source de la rivière. C'est l'implication active de milliers de citoyens canadiens dans les dernières années ainsi que la volonté des Premières Nations de protéger leur territoire qui créera l'un des plus grands parcs en forêt boréale au Canada et assurera que la Nahanni demeure pour les prochaines générations un lieu de maintien et de découverte de la nature sauvage dans ses plus grandes splendeurs.

### *La Dumoine :*

Lorsqu'on regarde une carte des derniers grands paysages forestiers du Canada, une image est bien claire pour le Québec : seulement deux endroits au sud du 48<sup>e</sup> parallèle sont tapissés de forêts intactes sur plus de 500 km<sup>2</sup>. L'un de ces massifs se trouve à la confluence de l'Outaouais et du Témiscamingue dans le bassin versant de la rivière Dumoine. Il vient de recevoir au printemps 2008 le statut de réserve aquatique projetée sur près de 1500 km<sup>2</sup>. L'autre massif étant déjà protégé par les Parcs nationaux des Grands-Jardins et de la Jacques-Cartier.

La rivière Dumoine est non seulement d'une beauté légendaire, bordée de paysages à en couper le souffle et reconnue pour la qualité de ses eaux vives pour le canot-kayak, elle est la dernière rivière sans barrage dans le sud-ouest du Québec. Témoin important pour l'adaptation aux changements climatiques de par son axe nord-sud, le bassin versant tire sa source dans les grands massif boréaux et traverse la forêt mixte pour se jeter dans la rivière des Outaouais. Accueillant avec joie la protection intérimaire qui lui a été accordée, plusieurs souhaitent ardemment que ce bassin versant, représentant plus de 5 000 ans d'histoire algonquienne, soit reconnu à sa juste valeur en lui accordant le statut permanent de parc national.

## **La participation autochtone dans la planification et la gestion des aires protégées : études de cas du Conseil canadien des parcs, avec une discussion spécifique au Yukon**

Bruce K. Downie, Parcs du Yukon

À la demande des Ministres ayant des responsabilités au niveau des parcs à travers le Canada, le Conseil Canadien des parcs a produit un compendium d'études de cas illustrant la vaste participation des nations autochtones dans l'éventail complet de la planification, de la gestion et de l'opération des aires protégées. Vingt-cinq exemples ont été préparés, illustrant six thèmes différents qui servent à catégoriser la diversité dans les approches. Le plus grand groupe d'études porte sur les partenariats dans la planification et la gestion de sites individuels. La planification de système a aussi été un autre thème où il y a eu une prévalence des études de cas. D'autres exemples décrivaient des thèmes d'interprétation et de tourisme, du rôle de la culture et des connaissances traditionnelles, des opportunités d'apprentissage culturel pour la jeunesse et de l'accroissement de l'compétence.

Nous présentons ici un bref aperçu national des études de cas, mettant en évidence les différents thèmes utilisés dans le compendium. Nous mettons l'emphase sur les exemples du Yukon. Premièrement, des efforts d'emploi ont été déployés dans le parc Tombstone, en coopération avec les Tr'ondek Hwech'in, en utilisant des dispositions spéciales prévues dans la revendication autochtone et les programmes du gouverne-

ment du Yukon. Deuxièmement, les opérations touristiques liées à l'observation commerciale des ours grizzly dans Ni'inlii'Njik ont été développées dans un plan conjoint. Des extraits spécifiques des thèmes du compendium seront utilisés au cours de la discussion de ces deux exemples.

De plus, les initiatives actuelles seront présentées en regard de la planification de la gestion pour les parcs territoriaux de Kusawa et Agay Mene découlant des ententes territoriales des Premières Nations participantes. Nous présenterons le statut de ces programmes, avec une évaluation des directions et des enjeux.

## **Créer et conserver des partenariats véritables dans la cadre de la Stratégie des aires protégées des Territoires du Nord-Ouest**

Northwest Territories Protected Areas Strategy Secretariat, et Jason Charlwood, Canards Illimités Canada

Les Territoires du Nord Ouest (TNO) couvrent 14 % de la superficie du Canada et compte une population de 40 000 habitants répartie au sein de 33 communautés, desquelles seulement la moitié est accessible par route à longueur d'année. En 1999, la Stratégie sur les aires protégées (PAS) des TNO a été développée pour faire face à l'imminence du développement industriel à grande échelle dans une région relativement vierge et faiblement pourvue en aires protégées. La PAS a été conçue pour promouvoir une approche équilibrée dans la prise de décision liée à l'utilisation du territoire en incorporant les meilleures connaissances traditionnelles, écologiques, culturelles et économiques, tout en respectant les revendications territoriales.

La responsabilité de la mise en oeuvre de la Stratégie est partagée entre les gouvernements fédéral et territorial. Toutefois, un programme de cette envergure ne pourrait être réalisé sans de solides partenariats. La Stratégie est co-gérée au moyen d'un comité de gestion regroupant 8 Premières Nations régionales, les gouvernements fédéral et territorial, des organisations non-gouvernementales environnementales (ONGE) ainsi que des représentants de l'industrie.

Aujourd'hui, on compte plus de 16 régions, d'en moyenne 7 800 km<sup>2</sup>, engagées dans le processus PAS. Cette présentation va passer en revue la façon dont les partenariats ont bonifié ce processus, rendant possible un progrès tangible en dépit des défis auxquels fait face une initiative de cette envergure. Les exemples où les partenariats ont contribué à renforcer le processus incluent : les Premières Nations, le gouvernement, les ONGE travaillant ensemble sur les évaluations requises dans le processus PAS, le tout résultant en une intégration de la science moderne et des connaissances traditionnelles, un budget commun financé conjointement par deux gouvernements et cinq ONGE, des ateliers de traduction du langage Dene tenues afin de s'assurer que les communautés Autochtones, le gouvernement, les ONGE et les employés de l'industrie aient une compréhension commune de la terminologie de conservation, et l'influence exercée par la PAS sur la politique de conservation du gouvernement.

La capacité d'évoluer de ces partenariats nordiques entre gouvernements, Premières Nations, les ONGE et l'industrie pendant que des nouveaux enjeux font surface fera en sorte que le réseau proposé d'aires protégées dans les TNO devienne une réalité.

## **Utiliser la planification à l'échelle locale et territoriale afin de constituer un réseau d'aires protégées dans les Territoires du Nord-Ouest**

Joanna Wilson, Northwest Territories Department of Environment and Natural Resources

L'objectif de la Stratégie sur les zones de protection (SZP) des Territoires du Nord-Ouest (T.N.-O) est la protection des sites culturels et naturels particuliers des T.N.-O ainsi que de zones caractéristiques au sein de chaque écorégion des T.N.-O. Le processus de repérage des zones à l'aide de la SZP des T.N.-O et les processus supplémentaires, tels que la planification de l'utilisation des terres, sont fondés principalement sur les connaissances traditionnelles autochtones et sur les valeurs communautaires. Ces processus comprennent des aspects culturels, écologiques et économiques. Afin de mettre au point un réseau de zones de conservation potentielles qui comprend des zones caractéristiques dans chaque écorégion, des analyses de la représentativité ont été effectuées en utilisant des éléments persistants et des types de végétation. Ces analyses feront l'objet d'une discussion au cours de cette présentation.

Afin d'illustrer les forces et les enjeux de l'approche communautaire de la SZP des T.N.-O., les zones de conservation potentielles repérées grâce aux collectivités des régions de Dehcho, Sahtu et Gwich'in sont comparées à un modèle théorique de réseau qui se base uniquement sur la représentativité des éléments persistants et des types de végétation des écorégions. Plusieurs sites culturels et naturels importants aux yeux des résidents des T.N.-O n'auraient pas été repérés si le seul critère de sélection avait été la représentativité des écorégions. D'un point de vue écologique, les zones de conservation potentielles repérées grâce aux collectivités comprennent plusieurs zones s'étendant sur plus de 5 000 km<sup>2</sup> et d'autres sur plus de 10 000 km<sup>2</sup>. Ces zones potentielles de conservation contribuent substantiellement à la représentativité des écorégions, bien que cette dernière n'ait jamais été la raison principale d'une zone de conservation jusqu'à maintenant. Cependant, l'objectif de la SZP des T.N.-O., qui est de protéger les zones caractéristiques de chaque écorégion, n'est que partiellement atteint. Une deuxième analyse de la représentativité démontre que cet objectif pourrait être atteint complètement avec l'ajout de zones relativement petites. On discute actuellement des approches de la SZP des T.N.-O. visant à faire concorder la planification à l'échelle du territoire et la planification à l'échelle locale. La leçon à tirer de ces analyses est que la planification à l'échelle locale ainsi que la planification à l'échelle territoriale sont toutes deux nécessaires à l'élaboration d'un réseau efficace pour la protection de certaines zones.

## **Contribuer au maintien de la biodiversité par la création de petites aires protégées : les refuges biologiques**

Paul Labbé, Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec

Au Québec, plus de 80 % du territoire forestier productif est de tenure publique, et par conséquent, sous la juridiction du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec (MRNF). Cette partie du territoire québécois est subdivisée en 74 unités d'aménagement forestier (UAF), à l'intérieur

desquelles des volumes de bois sont récoltés annuellement afin d'approvisionner les usines de transformation. Les principaux outils légaux encadrant la gestion des forêts du domaine de l'État sont la Loi sur les forêts (L.R.Q., chapitre F-4.1) et le Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI) (R.R.Q., c. F-4.1.r.7). La Loi sur les forêts permet au ministre d'assigner à une unité d'aménagement des objectifs de protection ou de mise en valeur des ressources du milieu forestier (OPMV). Les OPMV constituent une approche de gestion par objectifs, complémentaire au RNI. La création des refuges biologiques est un des moyens retenus pour atteindre l'OPMV visant à maintenir en permanence une quantité de forêts mûres et surannées. Un refuge biologique est une petite aire forestière soustraite, de façon permanente, à toute activité d'aménagement forestier en vue de conserver la biodiversité associée aux vieilles forêts. La localisation des refuges biologiques fut un exercice encadré par le MRNF et ceux-ci ont fait l'objet de consultations publiques. De plus, des modifications ont été apportées à la Loi sur les forêts et des lignes directrices de gestion ont été produites, et ce, dans le but d'apporter un encadrement légal et administratif aux refuges biologiques et de faire en sorte qu'ils répondent ainsi à la définition d'une aire protégée. Une fois l'exercice complété, la superficie de refuges biologiques reconnue comme aire protégée serait d'environ 6 000 km<sup>2</sup>, soit 3 000 refuges. Les refuges biologiques constituent un complément au réseau des grandes aires protégées. Ils représentent un élément qui contribue à la connectivité entre les grandes aires protégées. La combinaison des deux approches, soit l'agencement d'aires protégées de grande et de petite surface, s'avère une stratégie prudente et promue par plusieurs.

## Le défi de la conservation de l'intégrité écologique dans un parc national : le cas du parc national du Canada de la Mauricie

Claude Samson, Agence Parcs Canada

Les parcs nationaux du Canada ont pour objectif de conserver des exemples représentatifs de régions naturelles du pays tout en gardant ces territoires accessibles au public. L'atteinte de cet objectif implique de maintenir, dans la mesure du possible, les processus naturels de régulation des populations et des communautés animales et végétales. Il faut également s'assurer que les activités pratiquées par les visiteurs n'interfèrent pas de manière significative avec ces processus. Pour y arriver, Parcs Canada a récemment mis en place un programme de surveillance afin de suivre la condition et d'évaluer l'efficacité de la gestion des écosystèmes dans les parcs nationaux du Canada. De plus, les gestionnaires doivent maintenant publier les résultats de la surveillance dans un rapport quinquennal qui résume l'état du parc, évalue l'atteinte des objectifs de gestion et sert à orienter les priorités du plan directeur.

Le parc national du Canada de la Mauricie (PNCLM) fait face à plusieurs enjeux d'intégrité écologique. Par exemple, les populations d'originaux, de loups, et d'ours sont affectées par la chasse et le piégeage pratiqués en périphérie. Les ours peuvent également devenir nuisibles dans le parc si les déchets et la nourriture des campeurs ne sont pas gérés correctement, et si les visiteurs ne sont pas sensibilisés à cet enjeu. Par ailleurs, le contrôle des incendies forestiers et l'exploitation forestière avant la création du PNCLM ont modifié la composition et la structure d'âge des peuplements.

De plus, les gestionnaires du parc doivent s'assurer que le canot-camping et la pêche sportive pratiqués dans le parc ne nuisent pas au maintien des populations d'omble de fontaine et de huards. La présence d'espèces de poissons exotiques et invasifs dans plusieurs lacs, la pratique de la drave avant la création du parc ainsi que la présence d'anciens barrages pour le contrôle du niveau de l'eau a modifié l'abondance et la distribution de plusieurs populations de salmonidés. Les gestionnaires doivent également s'assurer que les ponts et ponceaux n'affectent pas négativement l'écoulement des eaux dans les ruisseaux et les milieux humides. La population de castors s'est accrue considérablement depuis la création du parc et est susceptible de modifier les écosystèmes aquatiques et terrestres, sans compter les impacts de cette espèce sur les infrastructures routières. Finalement, le parc abrite la tortue des bois, une espèce ayant un statut vulnérable au Québec et menacé au Canada. Tous ces enjeux font l'objet d'un suivi depuis un certain nombre d'années et, dans certains cas, ont nécessité la mise en place de programmes de restauration, s'échelonnant parfois sur plusieurs années. Ainsi, depuis plus de 15 ans, le parc a recours à un programme de feux dirigés pour favoriser la régénération du pin blanc et du chêne rouge. Certains sites de nidification du huard ont été aménagés et d'autres ont été mieux protégés. Des tortues des bois ont été réintroduites dans le parc. Dans certains lacs, d'anciens barrages ont été démantelés pour rétablir la régulation naturelle du niveau d'eau et de grands volumes de bois provenant de la drave ont été retirés du fond de l'eau. Un rapport sur l'état du parc sera publié en 2012 et fera le point sur la condition et la gestion des écosystèmes du PNCLM.

## Revue scientifique pour l'identification de l'habitat critique du caribou du Boréal

Fiona Schmiegelow, Environnement Canada

Le caribou des bois (*Rangifer tarandus caribou*), la population Boréale (connue comme le caribou boréal), sont officiellement répertoriés comme espèces menacées selon la Loi sur les espèces en péril (LEP). La Loi exige que le Ministre de l'Environnement prépare une stratégie de recouvrement pour les espèces incluant, autant que possible et basé sur la meilleure information, l'identification de son habitat critique et/ou, si il manque d'information, les études nécessaires pour combler ce manque. En août, 2007, Environnement Canada (EC) a entamé une revue scientifique afin d'identifier, autant que possible, l'habitat critique en utilisant les meilleures connaissances et/ou préparer une liste d'études.

Pour accomplir cette tâche, des experts en écologie du territoire, en biologie du caribou, en modélisation spatiale de l'habitat et en analyse de population ont été convoqués afin de donner leur avis scientifique sur l'identification de l'habitat critique du caribou du boréal. Parmi ces experts, 18 faisaient partie d'un groupe conseil scientifique officiel établis pour fournir une revue des experts à EC tout au long du processus. Un groupe d'experts plus large a contribué à une revue scientifique lors d'un atelier qui s'est tenu à Toronto en novembre, 2007. Une série de principes directeurs fut alors établie pour identifier les éléments fondamentaux du processus d'évaluation.

L'identification de l'habitat critique pour les populations locales était encadrée dans un exercice d'analyse décisionnel et de gestion adaptative. La revue était structurée selon trois questions importantes dans le contexte de l'identification de l'habitat critique: 1) quelle est la distribution actuelle du

caribou boréal au Canada?; 2) Où sont les populations locales par rapport à la distribution actuelle du caribou boréal au Canada?; et 3) Quelles sont les caractéristiques de l'habitat nécessaires pour la survie des populations locales du caribou boréal au Canada? La revue a développé un processus systématique, transparent et répétable pour répondre à ces questions et suggère une identification de l'habitat critique du caribou boréal.

## Conciliation des visions de conservation en territoires forestiers aménagés

Mélanie Desrochers, Daniel Kneeshaw, Centre d'étude de la forêt (CEF), UQAM, François Brassard, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

La gestion forestière est un des modificateurs des paysages terrestres, changeant fréquemment les proportions des classes d'âges, la composition des espèces et la structure des forêts. À l'échelle des unités de gestion, de nombreuses propositions ont été faites de la part de la communauté scientifique afin d'incorporer la planification à des fins de conservation et la gestion de l'écosystème pour maintenir la biodiversité. À l'échelle d'une province ou d'un pays, les buts sont souvent différents et misent sur des aires de conservation qui représentent les différentes caractéristiques naturelles qui sont normalement liées à des éléments quasi-permanents du paysage. Il existe donc une dichotomie entre les buts de conservation à ces deux échelles. Un manque d'intégration parmi les planificateurs oeuvrant aux deux échelles peut mener à des relations erronées et des dilemmes en dépit d'un but similaire d'accroître la conservation et d'offrir des possibilités accrues pour le maintien de la biodiversité. Une définition claire des buts poursuivis, surtout ceux reliés aux notions d'échelles, est nécessaire. De plus, les gains potentiels issus de ces visions pourraient rendre ces approches plus complémentaires. Les planificateurs à l'échelle des unités de gestion forestière ne considèrent pas nécessairement la planification à l'extérieur de leurs limites administratives ni comment les aires protégées dans leur région s'insèrent dans une plus grande optique. Aussi, les territoires proposés peuvent être trop petits ou non représentatifs d'un plus grand territoire. Les planificateurs oeuvrant à l'échelle provinciale ou nationale peuvent par ailleurs porter moins attention aux préoccupations locales concernant les modifications des structures non permanentes, mais qui font l'objet d'inquiétudes en ce qui a trait à la biodiversité (par ex., la structure des classes d'âges, la composition des espèces, altération du territoire, etc.). Dans une forêt gérée, devrait-on protéger seulement les forêts intactes ou bien aussi les caractéristiques permanentes du paysage aussi? En fait, l'échelle de perception influence la façon dont nous voyons le territoire. Le partage des buts et des préoccupations peut assurer que le but ultime de la planification de la biodiversité à grande échelle soit atteint. Un exemple concret de cette problématique dans la forêt boréale (dans la région de la Mauricie) sera présenté où des territoires ont été identifiés par les groupes d'intervenants (compagnies

d'exploitation forestière, chasseurs, municipalités, etc.) et le gouvernement comme des aires protégées potentielles.

## L'approche écosystémique et son rôle fonctionnel dans le maintien de la diversité biologique des aires protégées en forêt boréale

Pierre Drapeau, Yves Bergeron et Alain Leduc, Université du Québec à Montréal

Depuis plus vingt ans la communauté scientifique a abondamment documenté la situation précaire dans laquelle les aires protégées peuvent se retrouver lorsque l'aménagement des territoires avoisinants isole ces dernières et altère les processus écologiques à l'intérieur et à l'extérieur de leurs limites géographiques. Le maintien de la diversité biologique doit nécessairement passer par la mise en place de liens écologiques fonctionnels entre les territoires aménagés et les aires protégées. Fondée sur l'utilisation de la connaissance de la dynamique naturelle des écosystèmes forestiers l'approche écosystémique s'est imposée ces dernières années comme une alternative aux approches conventionnelles d'aménagement forestier qui apparaît prometteuse pour maintenir la diversité dans les territoires aménagés. Dans cette présentation je fais état des développements récents de la recherche sur l'approche écosystémique en forêt boréale quant à son potentiel à diminuer les écarts entre les conditions forestières au sein des aires protégées par rapport à celles retrouvées dans la matrice aménagée. Plus spécifiquement, j'examine comment cette approche permet de maintenir les populations biologiques associées aux forêts, notamment en regard des liens fonctionnels qu'elle peut créer entre les habitats résiduels des territoires aménagés et les aires protégées.

## Protéger 12 % de la masse terrestre d'ici 2015 : comment la Nouvelle-Écosse réussira-t-elle?

David Mackinnon, coordonateur de la planification des systèmes, Ministère de l'Environnement de la Nouvelle-Écosse

Au printemps 2007, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a adopté la Environmental Goals and Sustainable Prosperity Act. Cette loi contient un objectif découlant de l'engagement de 1992 de la Nouvelle-Écosse de mettre en place un réseau représentatif d'aires protégées terrestres. L'objectif est faire en sorte que 12 % de la masse terrestre totale de la province soit juridiquement protégée d'ici 2015, une hausse par rapport au 8,2 % actuel.

En plus de viser un objectif quantitatif et une échéance, la province a établi la définition des aires pouvant être considérées comme juridiquement protégées. Ces aires équivalent essentiellement aux catégories I, II et III de gestion des aires protégées de l'IUCN, et comprennent notamment des terres appartenant à des fiduciaires foncières, par exemple celles du Nova Scotia Nature Trust et de Conservation de la nature Canada.

La protection des terres est particulièrement difficile en Nouvelle-Écosse, où 70 % des terres sont d'appartenance privée, et 20 % des terres appartenant à l'État y sont déjà protégées.

Cette présentation décrira la façon dont la décision de protéger 12 % de la masse terrestre d'ici 2015 a vu le jour, les

étapes entreprises pour atteindre cet objectif et les progrès réalisés jusqu'à maintenant.

## La flore de l'île Bonaventure : un outil pour l'aménagement du territoire

Marilou Bourdages, Étudiante à la maîtrise en aménagement du territoire et développement régional, Université Laval

Une stratégie utilisée pour contrer la destruction d'habitats et le rythme élevé de disparition d'espèces qu'il est possible d'observer à notre époque est la création d'aires protégées. Cependant, la capacité des aires protégées à préserver leur intégrité écologique varie grandement. De plus, plusieurs se questionnent sur l'efficacité des aires protégées de petite superficie à prévenir la perte d'espèces et l'introduction d'espèces exotiques?

L'île Bonaventure, une constituante du Parc national de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé, dans l'Est du Québec, est une excellente candidate pour répondre à ces questions. En effet, sa petite superficie et les inventaires floristiques détaillés dont elle a fait l'objet par le passé en font une excellente aire d'étude. Avec pour objectif de vérifier si l'intégrité de la flore de l'île Bonaventure a été préservée au cours des 40 dernières années, une comparaison entre sa flore actuelle et sa flore passée a été effectuée. La flore qui prévalait par le passé a été reconstituée grâce à divers articles, documents et spécimens d'herbier. Par la suite, un inventaire floristique exhaustif a été réalisé au cours des étés 2007 et 2008 afin d'établir la flore présente de l'île.

La comparaison entre ces bilans floristiques est un outil précieux pour évaluer la capacité de cette aire protégée à conserver ses espèces indigènes et à empêcher de nouvelles espèces exotiques de s'y installer avec le temps. Aussi, cette comparaison permet de cerner les habitats de l'île ayant connu les plus importantes transformations de leur flore. Ensuite, les habitats contenant davantage d'espèces rares ou en effectifs réduits peuvent être identifiés ainsi que leur sensibilité aux perturbations. Enfin, cet inventaire permet de repérer les plantes exotiques envahissantes et les habitats où elles causent problème.

Cette présentation permettra d'exposer les résultats préliminaires du projet puisque le bilan floristique actuel vient d'être complété. Les recherches pour reconstituer la flore des années 1960 ont révélées que 360 taxons avaient été identifiés sur l'île Bonaventure à cette époque. Les efforts de terrain de 2007 et 2008 ont permis de retrouver 337 de ces taxons. De plus, 52 nouveaux taxons jamais mentionnés pour cet endroit ont été découverts lors des récentes campagnes de terrain. Un seul des 23 taxons non retrouvés en 2007-2008 est exotique. Cela dit, pour les nouveaux taxons trouvés, le nombre de taxons exotiques est le même que le nombre de taxons indigènes.

Toutes ces informations constituent des outils précieux pour évaluer si le zonage du parc est bien adapté aux particularités de la flore locale et pour adopter des mesures de protection visant à améliorer l'efficacité du parc à protéger sa flore ou à lutter contre les envahisseurs.

## Aperçu de la conférence

Nathalie Zinger, Conservation de la nature Canada

Deux jours de conférences variées, riches en exemples, une profusion d'information, des exemples de partout au pays.

## Forêt boréale

- Ouverte vs fermée
- Les écozones du Canada, les bassins versants majeurs=des unités de planification régionale intégrées
- Le "compte bancaire" du carbone terrestre de la planète

## Leadership/Responsabilité-Canada

- L'état du monde-alarlant (Nikita Lopoukhine, Harvey Locke)-les changements climatiques, l'extinction des espèces, l'épuisement des ressources, l'augmentation de la population humaine
- Modèle exemplaire-faire bien, faire plus

## Approches-Modèles pour l'établissement des aires protégées

- Formel/informel, échelle locale/du paysage, petites et grandes aires protégées
- Pro-actifs, évolutifs
- Initiatives locales/communautaires (Wemindji, Edézhie)-initiatives gouvernementales (Mistissini)
- Traités des Premières Nations et les ententes sur les revendications territoriales
- Planification de l'utilisation des terres régionales (approche englobante) (Dehcho)
- Planification des agences d'aires protégées (QC, TNO, YK, NÉ)
- Recherche interdisciplinaire et implication avec les communautés (Beacon, McGill, Laval, UQAM, Alberta, Ottawa, CEF)-rôle important de la science
- Réserve de la Biosphère, site du Patrimoine mondial (Pimqchiowin-Aki)
- Zone tampon pour les sites sacrés (Ddhaw Ghro YK)
- Gestion collaborative (Innu, conservation côtière en CB) (au niveau de la planification et dans les opérations)
- Négociation-planification conjointe avec l'industrie forestière (Essipit/Akumunan/Mauricie)
- Éco-tourisme coopératif (Ní'iinlii'Njik Park)
- Acquisition (CIC dans les TNO, NÉ)

Pas seulement une façon de faire

## Apprentissage-partage

- Savoir traditionnel, utilisation des terres
- Transfert des connaissances/expertise (outils, lignes directrices, publications, sites Internet, contes et traditions orales, programmes d'échange, formation, chances d'apprentissage, accroissement de la compétence, les jeunes/les aînés)
- Initiatives inter-culturelles
- Équilibre
- Protection, valeurs culturelles, bien-être de la communauté, économie durable

- Message des ONGEs–processus gouvernemental-implication communautaire-support du public

### Échelle temporelle-échancier

- Processus naturels, présence des Premières Nations sur le territoire/traditions orales
- Prise de décision (gouvernement, Premières Nations)
- Engagement à long terme (Nahanni, Dumoine)
- SYNERGIE
- ONGEs, Premières Nations (communauté, chefs de trappes, association de chasse-pêche- piégage), gouvernements (local, régional, provincial, territorial, fédéral), industrie basée sur les ressources, institutions, population locale, le public en général.

### Valorisation, respect, reconnaissance, réconciliation

- Vues globales différentes sur le territoire: systémique (science, espèces, écosystème, représentativité, limites)/sacrée (tradition orale, valeur d'utilisation-pragmatique, changement, identité)
- Temps, patience, confiance
- Leadership/engagement: planification, design, gestion
- Partenariats réels – réunions, écoute, aller sur le terrain

### Connectivité-approché transfrontalière

- Aires protégées dans un paysage plus large- matrice gérée
- Nord-Sud
- Terrestre-marin
- Est-Ouest, aussi

### Nouvelles tendances

- Culture/Nature
- Matrice de conservation renouvelée-Jalons écologiques/réserves supplémentaires/aires de gestion adaptée
- Empreinte humaine-présence et activités, paysages altérés, dérangements anthropogéniques, croissance accélérée de la population du monde (et du Canada)
- Approches différentes à l'agenda des aires protégées; rôle de leadership-Premières Nations, ONGEs;
- Gestion des portions restantes du territoire (approche TRIADE, certification, statut complémentaires-refuge biologique, récurrence des feux et impact du type d'exploitation, perturbation des habitats dans le temps et l'espace)

### Autres défis-mise en oeuvre pratique

- Intendance (intégrité écologique et culturelle, adaptabilité)-Parcs Canada: à l'intérieur de l'AP et dans les alentours plus vastes (habitat critique du Caribou, exploitation forestière)
- Pressions liées au développement-Mines (hydro, gaz et pétrole)

- Changements climatiques et dérangements connexes
- Vision sociétale et but à grande échelle

### Établissement-d'une aire individuelle à un réseau d'aires protégées

- Augmentation exponentielle au cours du XXe siècle et efforts renouvelés après 2000-taux d'établissement accru (Québec, TNO, Ontario)-on doit continuer
- Le syndrome de l'île, grand mais pas assez (grands mammifères)-on doit agrandir l'échelle en conservation
- Évaluation des AP et des réseaux d'AP (analyse de carences, jalons écologiques-systèmes et échelles variables)-au-delà de la représentativité, inclure les valeurs des Premières Nations-expansion, connectivité
- Objectif en pourcentage (8, 12 pour le monde, 50+ : vision du cadre de conservation en forêt boréale)-on doit faire plus

### Modification de paradigme (bâtir sur ce qui existe et non effacer/Matrice inversée)

- Le territoire se développe : identifier ce qui doit être mis de côté à des fins de protection.
- Tout le territoire est protégé!: décider ce qui devrait être développé (Jean-Paul Gladu, équipe de Fiona Schmiegelow, Harvey Locke)

La question n'est plus pourquoi protéger, mais plutôt au-delà de ce qui est protégé ou choisir seulement le meilleur et sauver le reste.

- Paysages convertis – combien d'aire de conservation sont suffisantes
- Paysages intacts – que constitue trop d'activité de développement

Un large réseau interconnecté d'aires protégées, gestion durable des terres environnantes et assurer une résilience au changement environnemental à court et long terme

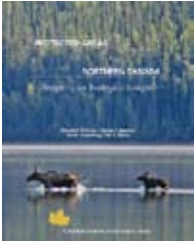
### De retour au leadership

- L'annonce de l'Ontario et la présentation de M. de Launay
- Un effort commun dans toute la forêt boréale

Grand pays, grandes opportunités

Think BIG, (...) ! (Elvis Gratton)

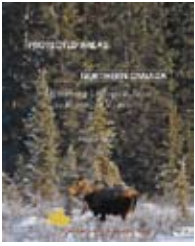
## Commander des publications...



Protected Areas in Northern Canada: Designing for Ecological Integrity (PAN 1).

Ce rapport examine et évalue des approches à base scientifique et appropriées pour la conception des aires protégées dans le Nord canadien. Il contient les résultats d'une enquête pancanadienne auprès des organismes et intervenants du secteur des aires protégées.

La thèse centrale de ce rapport indique que les grandes aires protégées qui ont une intégrité écologique inhérente sont les pierres angulaires des efforts visant à préserver la faune et les processus écologiques nécessaires à cette préservation. 110 pages, CCAE, 2005 (anglais).



Protected Areas in Northern Canada: Identifying Ecological Areas to Represent Mammals (PAN 2).

Fondé sur les conclusions du PAN 1, ce rapport consiste en une analyse de cas de la région des mammifères de l'Ouest canadien, qui correspond principalement aux écozones boréales du Canada situées à l'est de la cordillère. Cette étude de cas met l'accent sur l'essai d'un modèle d'optimisation

représentant les espèces de mammifères sensibles à la perturbation dans les zones protégées suffisamment grandes pour maintenir la diversité des espèces. Cette publication contient des applications potentielles qui peuvent être utilisées par des organismes de gestion des aires protégées et des ONGE qui effectuent des analyses de l'écart dans cette région. 45 pages, CCAE, 2007 (anglais).



Guide de référence canadien pour l'application des catégories d'aires protégées de l'UICN

Ce guide a été préparé par des experts d'organismes d'aires protégées du Canada afin de fournir des explications supplémentaires sur les lignes directrices de 1994 de l'Union mondiale pour la nature (UICN), un système international

de classification et de signalement des aires protégées à l'échelle mondiale. Ce guide reflète le mode de pensée canadien relativement au système de classification de l'UICN et fournit un outil commun à toutes les administrations du Canada pour qu'elles puissent améliorer l'uniformité de la classification des aires protégées et encourager la coopération pour l'évaluation et la production de rapports en ce qui concerne les aires protégées. 66 pages, article périodique du CCAE no 18, 2008 (anglais ou français).

.....

Pour commander ces publications:

1) Veuillez indiquer la quantité requise:

\_\_\_\_\_ Protected Areas in Northern Canada: Designing for Ecological Integrity (PAN 1). \$20.00

\_\_\_\_\_ Protected Areas in Northern Canada: Identifying Ecological Areas to Represent Mammals (PAN 2) \$15.00

\_\_\_\_\_ Guide de référence canadien pour l'application des catégories d'aires protégées de l'UICN \$15.00

2) Indiquez votre nom et adresse:

Nom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Envoyez votre chèque ou mandat-poste au nom du Conseil canadien des aires écologiques et envoyez le tout à:

CCEA Secretariat / Secrétariat du CCAE  
A/S Robert Helie  
Environnement Canada  
3-351 St. Joseph Blvd.  
Gatineau, QC K1A 0H3

# Aide demandée!

Je désire apporter mon support au CCAE en faisant un don pour 2009.  
Veuillez trouver ci-joint mon don pour:

\$25                      \$50                      \$100                      \$250                      \_\_\_\_\_ Other

Nom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

courriel: \_\_\_\_\_ Téléphone: \_\_\_\_\_

SVP, veuillez spécifier à laquelle des activités vous désirez dédier votre don:

\_\_\_\_\_ Fonds 'Home Place' de Stan Rowe ou  
\_\_\_\_\_ fonctionnement du CCAE

Envoyez vos dons à:  
Trésorier du CCAE CCEA Treasurer  
A/S John Vandall  
3325 Rae Street, Regina, SK, S4S 1S5

Les chèques devraient être libellés au nom du CCAE, Conseil canadien des aires écologiques Un reçu pour fins d'impôts vous sera envoyé sur réception de votre don.

Vous pouvez faire votre don en ligne ou par carte de crédit. Visitez notre site web au [www.ccea.org/fr\\_donations](http://www.ccea.org/fr_donations)



*Le CCAE est un organisme charitable au service de la communauté des aires protégées et est supporté au moyen de projets et le support (financier et en nature) des juridictions fédérales, provinciales et territoriales. Il n'y a pas de frais d'adhésion. Vous pouvez supporter personnellement les travaux du CCAE en faisant un don aujourd'hui.*

